

COMMUNE DE
PARCAY-
MESLAY

DECISION DU MAIRE
ATTRIBUANT DES MARCHES DE TRAVAUX
DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION D'UNE
MAISON MEDICALE A PARCAY-MESLAY

Le Maire de la Commune de Parçay-Meslay

VU l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération en date du 30 mars 2023, modifiant la délibération du 9 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a chargé Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics dans la limite des crédits inscrits au budget,

VU la délibération en date du 7 décembre 2021 approuvant l'opération de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune ainsi que le plan de financement initial,

VU la délibération en date du 15 décembre 2022 approuvant le plan de financement actualisé,

VU la délibération en date du 30 mars 2023 approuvant le budget principal de la Commune pour l'exercice 2023,

VU l'avis de marché de travaux lancé en procédure adaptée concernant le projet de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune publié le 23 janvier 2023 fixant la date limite de réception des offres au 10 mars 2023 à 12 heures sur le profil acheteur www.achatpublic.com et pour lequel 37 offres ont été reçues,

VU l'ouverture des plis effectuée par les membres de la commission travaux le 10 mars 2023,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune en date du 4 mai 2023,

Après étude des offres selon les critères définis dans le règlement de consultation.

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer les marchés de travaux de construction d'une maison médicale sur le territoire de la Commune de Parçay-Meslay aux entreprises ci-dessous :

N°LOT	Désignation	Numéro Marché	Titulaire	Adresse	Montant hors taxes	Montant toutes taxes comprises
1	VRD/Espaces verts	2023-01/01	COLAS	1 rue du Colonel Pierre AVIA - CS 81755 - 37530 PARIS Cedex	71856,23 euros	86227,48 euros
2	Gros œuvre/Maçonnerie/Ravalement	2023-01/02	BRIAULT Construction	11 Boulevard de l'Industrie 37530 NAZELLES NEGRON	118 905,96 euros	142687,15 euros
3	Charpente/couverture	2023-01/03	HALGRIN BATERRA Construction	ZI LES POUJEAUX- 3 avenue de la Loire - 37530 NAZELLES NEGRON	58 737,50 euros	70485,00 euros

4	Menuiseries extérieures	2023-01/04	SAS MENUISERIE G.DUBOIS	53 Rue de la République – 37800 SEPMEs	38 419,18 euros	46103,02 euros
6	Menuiseries intérieures	2023-01/06	SAS MENUISERIE G.DUBOIS	53 Rue de la République – 37800 SEPMEs	39 517,22 euros	47420,66 euros
7	Revêtements de sol souples et durs	2023-01/07	SAS Groupe VINET	5 Avenue de la Loge – 86 440 MIGNÉ AUXANCES	13 291,74 euros	15950,09 euros
8	Peinture	2023-01/08	DECO TOP	13 rue des Grillonnères – 37700 SAINT-PIERRE-DES-CORPS	8 379,98 euros	10 055,98 euros
10	Plomberie/sanitaires/chauffage/ventilation	2023-01/10	MISSENA R D QUINT	ZI ST MALO- 4 Allée André Citroën – 37320 ESVRES	32 999,11 euros	39598,93 euros

ARTICLE 2 : De déclarer sans suite le lot n°5 – Cloisons/Doublage/Faux plafond/Ravalement.

ARTICLE 3 : De préciser qu'une nouvelle consultation sera lancée pour le lot n°5 – Cloisons/Doublage/Faux plafond/Ravalement.

ARTICLE 4 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Parçay-Meslay, le 9 juin 2023

Le Maire,

Bruno FENET.



Certifié exécutoire :

- Transmis en Préfecture le : 04/07/2023 .
- Publié le : 30/06/2023 .